

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 07 septembre 2018

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 07 septembre 2018 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 15

Nombre d'élus présents : 11

Etaient présents :

M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Mireille DURANTET, M. Laurent PERRET, M. Edouard MATHEVET, M. Pierre MATICHARD, M. Alain LASSALLE, Mme Elise FOREST, M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Excusés : Mme Marie-Ange CHALVIGNAC, M. Michel SAINT-ANDRE.

Etaient absentes : Mme Angélique MARCEL, Mme Nathalie JACQUET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

Il informe les élus qu'un neuvième point est à ajouter à l'ordre du jour sous l'intitulé « demande de participation financière de Madame Amélie VERNAY ».

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 juillet 2018

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 09 juillet 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Détermination du loyer de l'appartement situé au-dessus du préau de l'école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'appartement sont presque terminés, le remplacement des fenêtres devant intervenir semaine 37. Ces travaux représentent un coût d'environ 13 000 €, sachant que des travaux de maçonnerie et de sablage des volets sont à prévoir.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que Madame GROUSSET est toujours intéressée par la location de l'appartement.

Le diagnostic ayant été réalisé par la société CREA SYNERGIE, il convient désormais de déterminer le montant du loyer. Monsieur le Maire propose un loyer de 350 €, considérant que la surface habitable est de 60 m².

Monsieur Edouard MATHEVET propose la somme de 360 €, dans un souci d'amortissement des travaux réalisés.

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement ne fait que 60 m² et qu'il convient de proposer un loyer en tenant compte du marché.

Il demande aux élus de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le loyer de 350 € proposé.

Arrivée de Monsieur Patrick DRIFFORD à 20h20.

3. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – Service optionnel proposé par l'ATDA.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Il a pour objectifs :

- De renforcer la sécurité des données personnelles
- D'adapter les droits et les libertés des personnes aux conditions de l'ère numérique
- De réaffirmer le droit des personnes
- D'augmenter les sanctions encourues
- De créer un cadre juridique unifié en matière de gestion des données personnelles

Le RGPD donne la possibilité aux autorités publiques, compte tenu de leur structure organisationnelle et de leur taille de désigner un seul délégué à la protection des données, le DPO. Les missions du DPO consistent à informer, conseiller et former le responsable du traitement de données ainsi que ses employés. Il leur précise les obligations qu'ils doivent respecter au regard de la réglementation européenne, dont il contrôle la bonne application.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agence Technique Départementale de l'Allier propose cette prestation au titre d'un service optionnel avec une contribution annuelle de 700 €.

Il ajoute que la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » a décidé de proposer aux communes membres d'être désignée comme DPO pour un tarif de 200 €.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la désignation de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » pour assurer les missions du DPO.

4. Création de nouveaux programmes d'investissement

Monsieur le Maire rappelle que des dépenses d'investissement n'ont pas été inscrites au budget 2018, à savoir les travaux de l'appartement situé au-dessus du préau et les travaux d'électricité et de sanitaires au garage communal.

1-Travaux appartement préau

Monsieur le Maire rappelle le départ de Monsieur JAMBON, ancien locataire de l'appartement, au 31 mars 2018. Des travaux de rénovation ont ensuite été entrepris, après validation par le conseil municipal au cours de la réunion du 28 mai 2018. Afin de pouvoir procéder au règlement des factures réceptionnées, il convient de créer une nouvelle opération d'investissement pour un montant de 16 000 €, considérant que des travaux de maçonnerie et de réfection des volets sont encore à prévoir.

2- Travaux d'électricité et sanitaires du garage communal

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont débuté en 2013 mais restent à ce jour inachevés. En effet, il est obligatoire de mettre des sanitaires à disposition des employés communaux.

L'électricité étant vétuste, il convient également de procéder à des travaux de remise en état. Considérant les travaux à prévoir et les devis présentés, il s'agit de créer une opération d'investissement pour un montant de 4 000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les montants proposés.

5. Enquête publique pour le renouvellement d'une demande d'exploiter une carrière à Saint-Prix-Carrières VIALLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une enquête publique du 17 septembre au 19 octobre 2018 inclus relative au renouvellement de la demande d'exploiter une carrière de roches massives au lieu-dit « Courte » sur le territoire de la commune de Saint-Prix déposée par la SARL CARRIERES VIALLET.

Conformément au code de l'environnement, les maires des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement envisagé peut être la source et comprises dans un rayon de 3 km autour de l'installation, doivent procéder à l'affichage de l'avis au public de l'enquête. Le conseil municipal doit exprimer un avis sur cette affaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.
Après délibération le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

A titre d'information, la demande porte sur une durée de 30 ans avec une production moyenne de 40 000 tonnes/an et un maximum de 100 000 tonnes/an.

6. SDE 03 : éclairage public du parking et des abords de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le devis établi par le SDE 03 pour l'éclairage public du parking et des abords de la salle polyvalente.

Le montant des travaux s'élèvent à **8 115 €** avec étalement possible

- Etalement sur 5 ans : 1 679 € soit 8 395 €
- Etalement sur 10 ans : 866 € soit 8 660 €
- Etalement sur 15 ans : 596 € soit 8 940 €

Après délibération, le conseil municipal valide les travaux présentés et opte pour un étalement sur 5 ans.

7. Pose d'un caniveau parking entrée du stade

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il est nécessaire d'intervenir au plus vite afin de régler le problème lié à l'écoulement des eaux arrivant de la route. En effet, à chaque épisode de pluie, un ravinement est constaté.

Monsieur le Maire propose la pose d'un caniveau sur 15 mètres mais regrette de ne pas avoir réceptionné le devis afin de le présenter.

Monsieur Edouard MATHEVET intervient en indiquant qu'il est gêné par l'absence de cette information. Monsieur le Maire comprend la situation mais affirme que les élus seront tenus informés.

Après délibération, les travaux sont validés à la majorité avec une abstention (Edouard MATHEVET).

8. Mise à jour des tarifs de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite mettre à jour les tarifs de la garderie périscolaire afin d'offrir une plus grande équité aux parents. En effet, à ce jour, le tarif du matin est plus élevé alors que l'amplitude horaire est moins importante que celle du soir.

Il présente le tableau suivant afin que les élus puissent mieux comprendre la situation:

1 mois – 4 x4 jours = 16 jours**Matin – 07h00 à 08h35 soit 1h35****Soir – 16h15 à 18h30 soit 02h15****SITUATION ACTUELLE**

1 enfant qui arrive avant 08h00 $2 \text{ €} \times 16 = 32 \text{ €}$ <i>(tarif dégressif à partir du 2ème enfant 1 €)</i> $3 \text{ €} \times 16 = 48 \text{ €}$ 1 enfant qui arrive après 08h00 $1 \text{ €} \times 16 = 16 \text{ €}$ (pas de tarif dégressif)	Tarif unique de 1 € par enfant, quel que soit l'heure de départ Pas de tarif dégressif 1 enfant $1 \times 16 = 16 \text{ €}$ 2 enfants $2 \times 16 \text{ €} = 32 \text{ €}$
Sur 10 mois	Sur 10 mois
1 enfant 320 €	1 enfant 160 €
2 enfants 480 €	2 enfants 320 €

PROPOSITION

1 enfant qui arrive avant 08h00 $1,50 \text{ €} \times 16 = 24 \text{ €}$ <i>(tarif dégressif à partir du 2ème enfant 1 €)</i> $2,50 \text{ €} \times 16 = 40 \text{ €}$	1 enfant qui part avant 18h00 $1,50 \times 16 = 24 \text{ €}$ 1 enfant qui part après 18h00 $2 \times 16 = 32 \text{ €}$ <i>(tarif dégressif à partir du 2ème enfant 1 €)</i> $3 \text{ €} \times 16 = 48 \text{ €}$
Sur 10 mois	Sur 10 mois
1 enfant 240 €	1 enfant 320 €
2 enfants 400 €	2 enfants 480 €

Madame Myriam BOURACHOT intervient en indiquant qu'elle ne comprend pas cette modification qui touche un service qui fonctionne très bien et qui va impacter des parents en activité et n'ayant pas d'autre solution pour la garde de leur(s) enfant(s).

Monsieur le Maire en convient mais explique que les tarifs pratiqués jusqu'à présent n'étaient pas cohérents et qu'il convenait de les actualiser, renseignements ayant été pris auprès d'autres communes.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal valide à la majorité les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} octobre 2018 (1 abstention – Myriam BOURACHOT et 1 contre – Alexandre VERNAY).

9. Demande d'aide financière de Madame Amélie VERNAY

Monsieur le Maire fait part aux élus du courrier remis par Amélie VERNAY dans lequel elle sollicite une aide financière pour sa participation au championnat d'Europe de majorettes qui se déroulera du 11 au 14 octobre 2018 en Croatie. En effet, Amélie VERNAY et Charlotte MORLAT, membres de l'association « Les Starlines du Mayet de Montagne » ont été sélectionnées pour intégrer l'équipe régionale Auvergne Rhône-Alpes et ainsi représenter la France.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 150 €.

Le conseil municipal valide ce montant à l'unanimité.

10. Questions diverses

- Monsieur le Maire souhaiterait qu'une réunion soit planifiée avec la Commission d'Action Sociale afin d'organiser le repas offert aux personnes de 70 ans et plus. Ce repas sera probablement organisé le dimanche 2 décembre mais cette date reste à confirmer.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les moteurs de la station d'épuration ont été endommagés. En effet, les épines des sapins situés aux abords de la station sont tombées de manière abondante en raison de la canicule et ont obstrué le système. Il s'agit donc de trouver une solution afin que cette solution ne se reproduise pas, à savoir la taille de ces sapins ou leur abattage. Pierre MATICHARD viendra sur place afin de donner son avis sur la question.
- La commission en charge de l'élaboration du bulletin municipal doit se réunir prochainement afin de travailler sur l'édition 2018.
- Monsieur le Maire informe les élus que le rapport du diagnostic archéologique a été réceptionné en mairie, libérant le terrain de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.
- Monsieur le Maire rappelle le mail adressé à l'ensemble des élus concernant la campagne de financement participatif lancée par Monsieur DE JONG, du centre équestre de la Vallée, pour la construction d'une fromagerie.
- Voirie 2019-2020. Il convient de définir les priorités. Des devis seront demandés et soumis au vote du conseil municipal.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra être organisée en raison des travaux de la salle polyvalente.
- Les élus sont informés qu'une réunion avec le Conseil Départemental est planifiée le lundi 10 septembre à 14h30 en mairie afin d'échanger sur le projet d'aménagement du bourg.
- Boulangerie VIVAL.
Les plans relatifs à la construction du fournil, établis par Monsieur Olivier ROUYER, sont terminés. Il ressort que l'estimation effectuée par l'économiste en charge du dossier est plus élevée que l'estimation la plus forte effectuée par l'ATDA. Les documents définitifs seront transmis prochainement.
- Transfert de compétences eau et assainissement
La loi du 03 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes prévoit que les communes membres peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.
Ce transfert de compétences pourra être reporté au 1^{er} janvier 2026 si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres (soit 4 communes) représentant au moins 20 % de la population (soit 1 741 habitants) délibèrent en ce sens.
- Monsieur Laurent PERRET émet l'idée de recenser les maisons ou terrains à louer ou à vendre afin de les intégrer dans l'édition 2018 du bulletin municipal. Il apparaît que cette démarche est intéressante mais qu'elle nécessite une autorisation émanant des propriétaires et que le recensement des biens semble compliqué.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé, LA SÉANCE EST
LEVÉE À 22H35